

Ecrit par le 5 juillet 2024

Guichet unique, le grand fiasco continue !



La polémique du guichet unique ? C'est la mort d'Infogreffe - service de diffusion de l'information légale et officielle sur les entreprises, notamment du registre du commerce et des sociétés-, disparu au 31 décembre minuit. Son remplaçant, le Guichet unique, devait prendre la relève. Hélas, depuis sa mise en service, le site internet est en rideau. Mais que se cache-t-il derrière celui-ci ?

Au tout début il y a [Infogreffe](#), un GIE (Groupement d'intérêt économique) qui, dès 1986, via le minitel 3615 infogreffe, diffuse l'information légale et officielle des entreprises, notamment du registre du commerce et des sociétés. A partir de 2001, le service existe sur Internet. A partir de son informatisation, le portail permettait de trouver, très rapidement, toutes les informations sur les sociétés et commerçants inscrits au registre du commerce et des sociétés qui regroupe tous les greffes des tribunaux de commerce de France.

Ecrit par le 5 juillet 2024



DR

Quand Bercy reprend la main

Le choix de Bercy, le ministère de l'Economie et des Finances ? Reprendre la main sur Infogreffe qui, depuis 2009 et jusqu'à présent bénéficiait d'une délégation de service public, et veillait au fonctionnement du dispositif, à son développement et à l'exploitation informatique, au contrôle, à l'enregistrement et au dépôt des actes, l'ensemble étant payé par les déposants.

Casser le monopole

Le vœu d'Emmanuel Macron, président de la République ? Mettre fin au monopole des professions réglementées, ce qu'il avait annoncé dès 2015. C'est donc à L'Inpi (Institut national de la propriété industrielle) de revenir à l'origine de sa propre mission. Ca pourrait s'arrêter là mais en fait il n'en n'est rien. Car à bien y regarder le Guichet unique est une [directive européenne](#) qui date du 12 décembre 2006 et impose, notamment, à l'ensemble des Etats membres de mettre en place des Guichets uniques en charge des formalités de création d'une entreprise et de propositions de services dans un autre état membre.

A l'origine

Parce qu'à l'origine, c'est bien L'[Inpi](#) qui avait en charge les données des entreprises et son archivage mais elle avait confié ses missions : saisie, numérisation, stockage et diffusion, dès 1993, à une société opérant sur Minitel, alors dans le cadre d'une concession de service public. En 2009, l'Inpi conclut un accord faisant d'infogreffe le spécialiste des données légales des entreprises d'autant plus qu'infogreffe est une émanation directe de la profession. Comble de l'histoire, l'Inpi ne comptant pas d'officiers ministériels comme le sont les greffiers, L'institut ne peut pas délivrer de Kbis, identité légale de l'entreprise.

Ecrit par le 5 juillet 2024



DR

Las, ça casse

Les professionnels de la vie des entreprises, qui testent la plateforme 'Guichet unique' évoquent, avant le 1^{er} janvier 2023, une accessibilité difficile, un fonctionnement nébuleux, le ministère de l'Economie avouera même 11 dysfonctionnements mineurs. Mais le problème semble structurel : accès à la plateforme peu didactique, contenus nébuleux, difficulté de compréhension des éléments demandés, formulaire demandés inexistants... Le site serait en période d'adaptation jusqu'en mars. Mais en attendant tout est bloqué et le reste.

En ce moment ?

Il n'y a pas de procédures de secours et le logiciel 'Guichet entreprise' est obsolète, confie dans un communiqué de presse l'ordre des avocats et des experts-comptables. Malgré la demande massive des greffes des Tribunaux de commerce, Bercy refuse le retour à l'ancienne plate-forme infogreffe.fr.

Un refus injustifiable

«Le refus de Bercy, en charge du projet de guichet unique, de prendre en compte cette option (Ndlr du retour à infogreffe.fr), dénote un entêtement injustifiable et une indifférence inacceptable aux difficultés que vont subir les entreprises, dans une période déjà particulièrement compliquée,» écrivent l'ordre des avocats du Barreau de Lyon, l'Ordre des experts-comptables de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre des notaires du Rhône.

Ecrit par le 5 juillet 2024



DR Freepik

La parole est à vous

Contacté à la volée, un avocat spécialisé en droit des sociétés n'hésite pas à s'exprimer : «Le guichet unique entreprise est développé par l'Inpi depuis 2019, qu'il a ouvert aux internautes depuis 18 mois. Désormais depuis le 1^{er} janvier, toutes les personnes susceptibles de créer leur société ou de la modifier doivent passer par cette plateforme. Le problème ? Toutes les professions juridiques : experts-comptables, notaires, avocats, formalistes ont tenté depuis l'automne dernier, de prévenir Bercy des nombreux dysfonctionnements constatés sur Guichet unique. Aujourd'hui nous sommes face à un véritable fiasco. Il suffit pour s'en convaincre de lire les posts sur les réseaux et notamment LinkedIn : les professions juridiques sont vent debout et, aujourd'hui, nous ne pouvons faire que des immatriculations et aucunes radiations ni modifications.»

Catastrophe et terribles conséquences

«Les conséquences, aujourd'hui sont terribles, reprend le spécialiste du droit. Près 80% des formalités concernent le registre du commerce et des sociétés qui pouvaient être réalisées par infogreffe.fr 2,4 millions de formalités ont ainsi été traitées sur cette plateforme en 2022. Notaires, avocats, experts comptables, tous demandent la réouverture d'infogreffe.fr car Guichet unique coûte une fortune et ne fait pas son job. Impossible non plus de joindre qui que ce soit par téléphone puisque la centrale est saturée. Pourtant, aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre car beaucoup de cessions d'entreprises et de commerces doivent être traitées et ne peuvent l'être.»

Ecrit par le 5 juillet 2024



Un piratage informatique, vraiment ?

Piratage informatique ?

«Oui, Bercy a évoqué un piratage informatique mais personne n’y croit ! Livre très ouvertement l’avocat. Et si c’était vrai comment est-il possible qu’ils (professionnels de l’Inpi) n’aient pas pris de précautions à ce sujet ? Infogreffe, qui faisait le job bien mieux que cela, n’a jamais été piraté. Je pense que c’est une fausse excuse. On est revenu au format papier. L’Inpi a demandé aux anciens CFE (Centre de formalités des entreprises) de rouvrir au sein des CCI (Chambres de commerce et d’industrie) alors que le personnel n’est plus là. Le greffe ne reçoit plus rien, de même que les journaux d’annonces légales. C’est même un problème pour les caisses de l’Etat qui, elles aussi, ne reçoivent plus rien. Aujourd’hui nous ne pouvons plus rien faire, y compris les mises à jour, c’est ce qui est terrible.»

Pourquoi en est-on arrivé là ?

«Je crois que l’Etat ne voulait pas passer par une société extérieure pour gérer les formalités des entreprises et voulait le faire en direct. Or, comme on le voit, ça n’était pas qu’une question d’argent mais aussi de savoir-faire reprend l’homme de loi. Les professionnels d’infogreffe avaient dit à leurs homologues de l’Inpi qu’ils ne pourraient développer en deux ans ce qu’eux avaient mis 37 ans à réaliser. Infogreffe avait aussi proposé de conserver son canal et de le mettre à disposition de l’Inpi ce que

Ecrit par le 5 juillet 2024

l'Insrtitut a catégoriquement refusé. C'est tout un pan de l'économie qui est bloqué.»

Anne Dideron

Anne Dideron,

Expert comptable et commissaire aux comptes chez Axiome Associés

«Pour le moment nous ne faisons plus de formalités. Nous sommes dans l'attente du déblocage du site de l'Inpi. Lorsque nous les avons contactés ils nous ont dit ne pas être pour le moment opérationnels. Nous avons anticipé en prévenant nos clients et en avançant nous-mêmes le plus possible les formalités en décembre 2022 mais il y a des changements qui interviennent tout le temps, des nouveautés dont nous ne pouvons, actuellement, pas faire les formalités. Le piratage informatique ? (Rires). Vous n'y croyez pas ? Je crois que personne n'y croit. Jusqu'à présent les formalités étaient parfaitement réalisées via infogreffe. Pourquoi avoir fait Guichet unique alors qu'infogreffe.fr marchait si bien ?»

Bercy : vente aux enchères exceptionnelle de saisies douanières



Ecrit par le 5 juillet 2024

Une vente aux enchères exceptionnelle de saisies douanières est organisée pour le compte de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), le 4 novembre à Bercy. Près de 350 lots seront proposés.

Le Domaine (DNID - direction spécialisée de la DGFIP) organise pour la première fois une vente dédiée à la Douane. Tous les biens mis en vente proviennent exclusivement de saisies douanières. Une large gamme de biens sera mise en vente (voiture, maroquinerie, pièce d'or, diamants...) reflétant la diversité des saisies douanières.

La vente débutera à 10h30 et sera précédée d'une exposition publique à partir de 10h. Près de 350 lots seront proposés aux acheteurs qui pourront porter des enchères en salle, mais également par internet via la plateforme [Drouot digital](#). La vente en salle est ouverte au grand public dans la limite des places disponibles. Toute personne qui souhaite participer physiquement doit au préalable s'inscrire sur ce [lien](#).



Parmi les biens mis en vente, cette montre Cartier et ce sac Chanel © DR

Cette vente sera l'occasion de présenter aux visiteurs le rôle de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) dans la lutte contre la fraude. Les services douaniers luttent quotidiennement contre tous les trafics illicites qui menacent le territoire et la société, afin de protéger les citoyens et l'environnement.

Ils contribuent également à l'attractivité des ports et des aéroports et accompagnent les entreprises françaises dans leurs opérations à l'international. Les résultats ci-dessous illustrent leur mobilisation :

Ecrit par le 5 juillet 2024

CHIFFRES-CLÉS 2021

LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS

> STUPÉFIANTS

Sur le territoire national et en haute mer



115,4 t
saisies

(+30,10% par rapport à 2020)

18,62 t **74,86 t** **466 kg**
cocaïne cannabis héroïne
(+105,5% par rapport à 2020) (+241% par rapport à 2020) (+29,5% par rapport à 2020)

À l'étranger, sur renseignement de la douane française

81,2 t
saisies

dont
10,9 t
cocaïne
70,3 t
cannabis

> TABACS DE CONTREBANDE

18 284

constatations
(+18,4% par rapport à 2020)

402,1 t

saisies
(sur le territoire national)
(+41,3% par rapport à 2020)

> FRAUDE FINANCIÈRE

125,1 M€

avoirs saisis ou identifiés
(+179% par rapport à 2020)330 cas de blanchiment douanier (+52%)
439,5 M€ redressés (+44,2%)

> PROTECTION DU CONSOMMATEUR



3,82 M

de jouets contrôlés
(+20%)

> PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES



371

constatations
(+40%)

> ARMES



805

saisies
(+72,3%)

> CONTREFAÇONS



9,1 M

d'articles retirés du marché
(+62%)

DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



2'12"

délai moyen d'immobilisation des marchandises
(13 minutes en 2004)

82,5%

taux de satisfaction des usagers de la douane

> LABELLISATION DOUANIÈRE



1 856 OEA*

* Opérateurs Économiques Agréés
2^{ème} rang européen

435 IMF*

* Information Made in France
délivrées en 2021

2 093

entreprises conseillées par les pôles d'action économique de la douane

> FISCALITÉ



73,55 Mds €

perçus

> RESSOURCES HUMAINES



16 748

agents au 31/12/2021

Chiffre clés du bilan 2021 de la douane © douane.gouv.fr

La vente qui aura lieu le 4 novembre est une illustration de la synergie entre le Domaine et la Douane pour valoriser aux mieux les biens saisis en matière douanière.

Le 4 novembre à Bercy à partir de 10h30 - centre de conférences Pierre Mendès, Paris- inscription physique [ici](#) et en ligne [ici](#).

J.R.